Image not found or type unknown

Problème avec la bred : découvert clôturer + frais bancaires exor

Par **lilou02116**, le **06/10/2012** à **12:30**

Bonjour,

J'ai un compte CASDEN à la bred (compte courant et compte de placement) depuis 1 an et demi ; je suis fonctionnaire au ministère de la culture depuis 5 ans avec un salaire de 1700 euros.
Cet été suite à un rejet de chèque dont j'ai été prévenu par courrier bien après, la bred de charly sur marne où est domicilié mon compte a décidé de clôturer le droit à mon découvert et de ce fait, a refusé tous prélèvements ou chèques.
J'ai régularisé le chèque impayé de suite et pour autant pas de découvert remis et des frais bancaires plus que conséquents.
Ma conseillère me dit qu'une décision a été prise me concernant et que l'agence n'a plus accès à mon compte et que cela est traité par une société extérieure.
Les frais bancaires s'accumulent, les rejets également sans parler des frais plus qu'exorbitants.
J'ai contacté mon ancienne conseillère à la société générale où j'avais un compte depuis l'âge de 16 ans (compte devenu commun et laissé à mon ex-concubin), qui m'a dit que l'on n'enlevait pas un découvert ainsi, d'autant qu'un salaire mensuel et plus 600 euros d'allocations familiales rentraient mensuellement et de façon sûr sur le compte.
Ma question est donc la suivante : quel recours puis-je avoir contre la bred et puis-je faire pour leurs frais bancaires de plus en plus difficiles à gérer ?
Par avance, merci de votre réponse.

Cordialement.

Aurore PIGEON

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés